

Le règne que nous souhaitons à Dieu par notre demande, selon l'interprétation commune des Pères, c'est celui qu'il exerce dans l'âme des justes ici-bas par la grâce et qui se continuera éternellement dans la vision béatifique; nous le souhaitons, parce qu'il n'est pas absolu et qu'il dépend de la libre volonté de l'homme; nous le demandons à Dieu et pour nous et pour nos frères, parce que son secours nous est nécessaire pour le réaliser en nous.

Ce règne surnaturel de Dieu en nous, qui est et le moyen de sa gloire extérieure et le principe de notre bonheur éternel, dépend, en effet, de notre coopération libre. Dieu nous invite, nous sollicite, nous presse par sa grâce, mais nous restons maîtres de résister à ses appels; il nous fait des reproches, il excite en nous de vifs remords quand nous nous soustrayons à son domaine par la désobéissance à ses lois, mais nous pouvons n'avoir aucun égard à ces reproches et nous endurcir contre ces remords; nous sommes laissés dans la main de notre propre conseil, comme parle l'Écriture, et il est en notre pouvoir ici-bas de glorifier Dieu ou de l'offenser, et c'est dans l'exercice même de cette liberté que Dieu trouve sa gloire.

Ce règne de Dieu dans les âmes, ébauche et préparation du règne glorieux de l'éternité, c'est, en réalité, le règne de Jésus-Christ. Car Jésus-Christ est notre roi; c'est le titre sous lequel, avant sa venue, les prophètes l'annonçaient au monde, et l'idée du Messie-Roi était si bien dans l'esprit des Juifs, que ne pouvant s'élever à la compréhension de la royauté toute spirituelle qu'il devait exercer, ils se le représentaient comme un conquérant qui devait donner à leur nation l'empire du monde. Lorsque l'Archange annonce à Marie l'ineffable mystère de l'Incarnation, il lui déclare que l'enfant qu'elle devait mettre au monde régnerait éternellement en Israël, sur le trône de David: *Dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus, et regnabit in domo Jacob in æternum et regni ejus non erit finis* (1). Les mages reconnurent cette mystérieuse royauté, par leurs présents et par leur déclaration à

(1) Luc., I, 32.